

# Validation des acquis de l'expérience RDF

Cette démarche permet d'obtenir tout ou partie du titre « Responsable de dispositifs de formation ».

## Conditions de recevabilité de la demande

- Il faut attester d'une année d'expérience professionnelle (équivalent temps plein), dans le champ de la formation, salariée ou indépendante, continue ou discontinue. Il sera pris en compte différents types de contrats y compris certains stages ou périodes de formation .
- Cette année d'expérience professionnelle doit être relativement proche de la demande de validation d'acquis, significative et actualisée compte tenu de l'évolution du champ de la formation. Elle doit être en rapport avec la finalité du titre « Responsable de dispositifs de formation »

## Champ de la validation

- Il est pris en considération les acquis de l'expérience professionnelle et extra-professionnelle.
- La validation des acquis se fait sous la forme d'octroi de blocs de compétences.
- La demande de validation d'acquis relève d'une démarche individuelle.
- Tout ou partie du titre peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience.
- Les octrois des blocs de compétences sont définitifs et sont cumulables avec d'autres modes d'obtention du titre « Responsable de dispositifs de formation ». Pour obtenir le titre, les blocs de compétences qui ne sont pas octroyés par le jury peuvent être présentés selon les modalités de validation des acquis de formation.
- La validation d'acquis est indépendante de toute formation préalable. Les acquis d'une formation ne peuvent donner lieu à l'octroi d'un bloc de compétences, sauf si ceux-ci ont été réinvestis dans une activité professionnelle ou extra-professionnelle.

## La demande

- Le candidat ne choisit pas les blocs de compétences dont il désire l'octroi. C'est le jury qui décide d'octroyer au candidat un ou plusieurs blocs de compétences, selon l'adéquation entre son expérience professionnelle et extra-professionnelle et les exigences liées au titre « Responsable de dispositifs de formation ».
- Le candidat peut solliciter plusieurs années de suite un octroi pour le même titre.

## Le processus de validation

Après un entretien de faisabilité, le candidat peut faire une demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience. Une fois la recevabilité obtenue, le candidat est invité à formaliser, expliciter, décrire ses activités professionnelles et extra-professionnelles en relation avec les objectifs du titre et à s'entretenir avec un jury de professionnels.

## Accompagnement

Pour aider le candidat à formaliser, expliciter, décrire ses activités professionnelles et extra-professionnelles en relation avec les objectifs du titre et à s'entretenir avec un jury de professionnels, un accompagnement par un formateur consultant du CAFOC sous forme d'entretiens en face à face, d'entretiens téléphonique, d'échanges de mails... est possible.

## Tarif

Le coût forfaitaire de cet accompagnement est de 1 500 €.

Le coût de l'entretien d'octroi avec le jury est de 150 €

## Candidater à la VAE du Titre RDF

Pour étudier la faisabilité d'une démarche de validation des acquis de l'expérience pour le Titre Responsable de Dispositifs de Formation », il vous faut :

- compléter le [dossier de demande de recevabilité](#)
- produire les documents justificatifs demandés en bas de la page 3 de ce dossier
- regrouper l'ensemble des documents produits en un seul fichier pdf (*via PDFTK Builder ou PDF SaM par exemple - logiciels gratuits -, ou en ligne via des sites internet proposant cette manipulation aussi...*)
- remplir le formulaire (bouton « candidater » ci-dessous) et transmettre le fichier pdf constitué à l'aide du même formulaire.